

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE
DES COMMUNES

 AFRIQUE CONSEIL

**MONOGRAPHIE DE LA
COMMUNE DE KALALE**

Consultant

Dr Roch A. HOUNGNIHIN

(Socio-Anthropologue)

*Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI,
Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »*

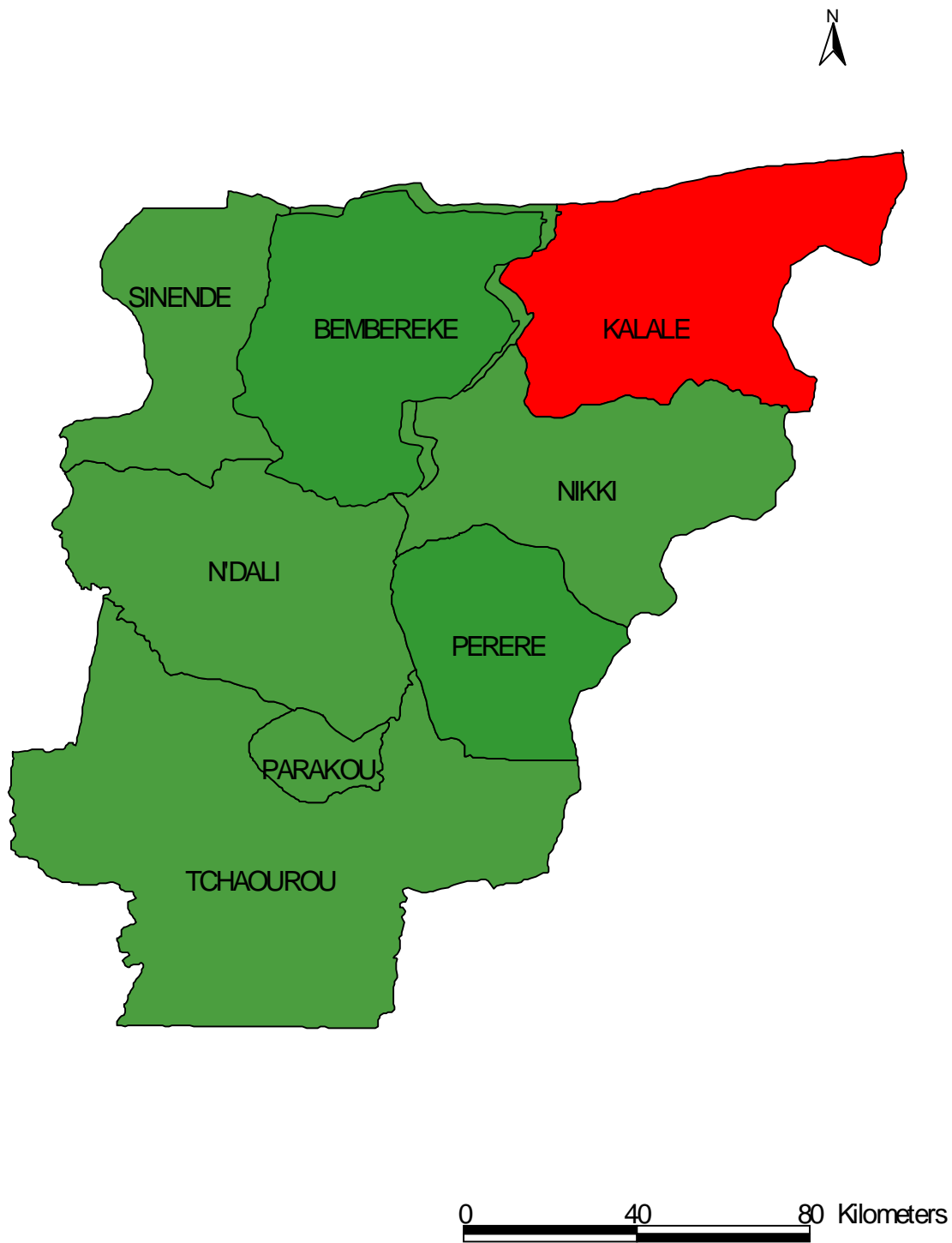
Avril 2006

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE KALALE

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos sincères remerciements à la Mission de Décentralisation et au Programme d'Appui au Démarrage des Communes (PRODECOM) pour la confiance placée en nous dans le cadre de la réalisation de l'étude monographique de la Commune de Kalalé.

Nos remerciements vont aussi à Monsieur le Maire de la commune, au Conseil communal, aux responsables des services techniques, aussi bien au niveau central qu'aux niveaux déconcentré et décentralisé pour leur disponibilité et leur contribution.



LA COMMUNE DE KALALÉ DANS LE DEPARTEMENT DU BORGOU

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	6
INTRODUCTION	8
CHAPITRE I : SITUATION PHYSIQUE ET ADMINISTRATIVE	9
1.1. CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF	9
1.2. SITUATION DEMOGRAPHIQUE	12
CHAPITRE II : ORGANISATION SOCIALE	14
2.1. LE POUVOIR TRADITIONNEL.....	14
2.2. LE POUVOIR MODERNE	14
2.3. LA FEMME DANS LA SOCIETE BAATONU DE KALALÉ.....	15
CHAPITRE III : ACTIVITES ECONOMIQUES	17
3.1. L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE	17
3.2. LA PECHE	18
3.3. LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	18
3.4. TRANSFORMATION ET ARTISANAT	19
3.5. LE COMMERCE	20
3.6. TRANSPORT, COMMUNICATION ET ENERGIE	23
CHAPITRE IV : SECTEURS SOCIAUX	24
4.1. LA SANTE	24
4.2. L'EDUCATION.....	25
4.3. EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT.....	25
4.4. TRANSPORT, COMMUNICATION ET ENERGIE.....	26
4.5. TOURISME, CULTURE, LOISIRS ET SECURITE.....	26
CHAPITRE V : PRINCIPALES FILIERES PORTEUSES	27
CHAPITRE VI. CONTRAINTES ET ATOUTS	28
6.1. CONTRAINTES ET FAIBLESSES.....	29
6.2. OPPORTUNITES ET FORCES.....	29
CHAPITRE VII : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	31
CONCLUSION	33
BIBLIOGRAPHIE	34

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABPF	Agence Béninoise pour la Promotion de la Famille
ADECOI	Projet d'Appui au Développement Communal et aux Initiatives Locales
AGeFIB	Agence de Financement des Initiatives de Base
AIMF	Association Internationale des Maires Francophones
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
APE	Association des Parents d'Elèves
ASF	Association des Services Financiers
CA	Chef d'Arrondissement
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CCS	Centre Communal de Santé
CEG	Collège d'Enseignement Général
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CLAC	Centre de Lecture et d'Animation Culturelle
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CPS	Centre de Promotion Sociale
CS	Circonscription Scolaire
CSA	Centre de Santé d'Arrondissement
CSC	Centre de Santé de Commune
FED	Fonds Européen de Développement
GV	Groupement Villageois
HZ	Hôpital de Zone
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MISD	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
MSP	Ministère de la Santé Publique

MTPT	Ministère des Travaux Publics et des Transports
ONASA	Office National de Sécurité Alimentaire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
PDC	Plan de Développement Communal
PDRT	Projet de Développement des plantes à Racines et Tubercules
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODECOM	Programme d'Appui au Démarrage des Communes
PTT	Postes, Téléphone et Télécommunications
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SBEE	Société Béninoise d'Énergie Électrique
SER	Service d'Entretien Routier
SERHAU	Société d'Études Régionales, d'Habitat et d'Aménagement Urbain
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
UCPC	Union Communale des Producteurs de Coton
USAID	United States of America Agency for International Development
USPP	Union Sous-Préfectorale des Producteurs

INTRODUCTION

Dans le cadre du renforcement des acquis de la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990 et notamment de la consolidation de la décentralisation au Bénin, le Gouvernement avec l'appui de la Commission Européenne, a entrepris de mettre en œuvre le Programme d'Appui au Démarrage des Communes (PRODECOM) pour une durée de trois ans, afin d'appuyer le processus de mise en place des nouvelles autorités communales. Ce programme s'articule autour de quatre axes d'intervention :

- la formation pour le renforcement des capacités des différents acteurs ;
- l'appui – conseil aux nouvelles structures décentralisées,
- la communication et la mobilisation sociale ;
- et les études appropriées.

L'«*étude sur le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses*» s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du dernier axe stratégique. Elle a consisté en la collecte des données de terrain sur les expériences déjà menées dans le domaine de la promotion de l'économie locale aux fins de disposer d'un diagnostic des différentes communes, de recenser des données nécessaires à l'élaboration des monographies et d'appréhender l'organisation, la gestion et le développement des filières au niveau des différentes communes.

Ainsi, l'élaboration de la monographie de la commune de Kalalé devra favoriser le cadrage du domaine d'intervention de ladite commune dans le soutien au développement économique local. Elle présente à cet effet les caractéristiques essentielles de la commune, du point de vue de la situation géophysique et démographique et retrace l'évolution du peuplement, tout en donnant un aperçu de la situation des infrastructures socio-économiques et communautaires, de même que les contraintes et opportunités liées à la mise de tout programme de développement. Elle fournit également une évaluation des différents programmes mis en œuvre au cours de ces dernières années.

De ce point de vue, il est mis à la disposition des différents acteurs locaux, notamment les élus locaux des éléments pour mieux affiner leurs stratégies de développement dans tous les domaines : éducation, santé, emploi, logement, aménagement du territoire, etc.

Mais la disponibilité de données statistiques de base n'est pas toujours évidente. A cela s'ajoute l'inaccessibilité aux rapports des différents services déconcentrés

dans un contexte où l'intérêt d'une telle étude ne semblait pas toujours bien perçu en raison certainement de l'ambiance préélectorale qui a régné au cours de l'étude

Au total, pour une monographie économique, il manque de nombreuses données statistiques qui devront être complétées au fur et à mesure par la commune elle-même. La présente version doit donc être perçue comme provisoire, donc susceptible d'être améliorée.

CHAPITRE I : SITUATION PHYSIQUE ET ADMINISTRATIVE

Anciennement appelé Dahomey, le Bénin est un pays de l'Afrique de l'Ouest, situé sur le Golfe de Guinée. Il couvre une superficie de 114 763 km² pour une population estimée à 6 769 914 habitants (INSAE, 2002). Cette population est inégalement répartie sur l'ensemble du territoire national, avec de vastes étendues inhabitées au Nord, tandis que les régions du Sud sont surpeuplées.

C'est dans ce cadre géographique que se situe la commune de Kalalé dont il importe de préciser les caractéristiques géographiques et démographiques, ces paramètres environnementaux qui sont d'ordres géophysique, socioculturel et économique et qui déterminent le mode de vie et de production des hommes.

1.1. CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

La commune de Kalalé est l'une des huit (8) communes du Département du Borgou dont elle se situe au centre, qui correspond à la partie Nord-Est de la République du Bénin. Elle est limitée au Nord par la Commune de Segbana (Département de l'Alibori), au Sud par celle de Nikki, à l'Est par la République Fédérale du Nigeria et à l'Ouest par les Communes de Bembèrèkè et de Gogounou.

Elle s'étend sur une superficie de 3 586 km² représentant 13,87% de la superficie du département et 3,18% de la superficie nationale du Bénin. Les terres de protection, correspondant à l'aire de la Forêt classée des Trois Rivières, occupent une grande partie de la superficie totale.

1.1.1 LE MILIEU PHYSIQUE

De type soudano-guinéen, le climat de la commune de Kalalé se caractérise par une grande saison de pluies (avril à octobre) et une grande saison sèche (novembre à mars). La pluviométrie moyenne se situe entre 1.200 et 1.400 mm. Le régime des vents est assez différencié suivant la latitude. Pendant la saison

sèche, l'harmattan, vent chaud et sec, souffre du Nord-Est. Il est responsable de la baisse brutale de l'humidité relative (Hr) à compter du mois de Décembre. Cette localité du département du Borgou dispose d'un relief peu accidenté. Elle se caractérise par une vaste pénéplaine granito-gnéssique avec des élévations à l'ouest de la route nationale N°6 entre Dérassi et Kalalé et les collines de Kidaroukpérou, Bouca et Basso.

Les principaux types de sols sont ferrugineux tropicaux. Ce sont des sols ayant une profondeur plus ou moins importante ; leur perméabilité et leur porosité sont généralement bonnes. Par contre, ils ont des réserves minérales et une acidité forte et une saturation réduite. Ces sols apparaissent comme le résultat d'une altération intense et profonde. Presque partout, ils manifestent une grande homogénéité physique. Les terres utilisables correspondent à des sols relativement profonds de 1 à 4 m généralement très bien drainés au moins sur 1 m de profondeur. On les rencontre en position de plateau, de sommet ou de haut de pente. Très cultivés, les sols sont sensibles à l'érosion avec d'importantes contraintes sur l'agriculture.

La végétation est composée de savanes boisées, arborées et arbustives. On y rencontre de forêts claires par endroits. Mais l'action de l'homme y a provoqué de profonds bouleversements, faisant naître une végétation « humanisée » caractérisée par la disparition de nombreux ligneux et des ressources fauniques. Les savanes arborées et arbustives saxicoles sont des formations qui occupent essentiellement les affleurements rocheux, aux sols peu évolués, graveleux et peu profonds. On note la présence des arbustes aux troncs minces à frondaison lâche et quelques arbres. Les espèces fréquentes sont : *Khaya senegalensis*, *Parkia biglobosa*, *Ceiba pentandra*, *Combretum nigricans*, *Detarium microcarpum*, *Gardenia erubescens* et *Gardenia ternifolia*. Les sols de ces formations soumises aux pressions humaines et aux contraintes climatiques sont confrontés au phénomène d'érosion de plus en plus accentuée.

Enfin, les champs et les jachères constituent un autre aspect de l'expression de l'action anthropique. Les sols, quoique peu profonds, sont très souvent riches en éléments minéraux et, par conséquent, sont favorables aux cultures telles que l'igname (*Dioscorea* spp), le sorgho (*Sorghum bicolor*), etc. Les espèces ligneuses rencontrées dans les champs et les jachères sont celles épargnées à cause de leur importance socio-économique. Il s'agit essentiellement du karité (*Vitellaria paradoxa*) et du néré (*Parkia biglobosa*). Les recrûs ligneux rencontrés très souvent dans les champs et les jachères sont : *Daniellia oliveri*, *Parinari curatellifolia* et *Pteleopsis suberosa*. La composition floristique de la strate herbacée varie avec l'âge de la formation. Les espèces dominantes sont : *Pennisetum polystachion*, *Indigofera* spp et *Tephrosia pedicellata*.

Les principaux cours d'eau qui traversent la Commune sont l'Oli au sud, la Sota au nord et le Tassiné et le Wena à l'ouest. La plupart tarissent en saison sèche à

l'exception de la Sota. Le réseau des eaux souterraines n'est pas encore maîtrisé ; la plupart des nappes aquifères se trouvent sous le socle cristallin ce qui rend difficile la construction des puits. Certains tarissent en saison sèche.

1.1.2 L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La Commune compte quarante quatre (44) villages administratifs répartis sur six arrondissements que sont : Basso, Bouka, Dérassi, Dunkassa, Kalalé et Péonga (cf. annexe 1). Le Conseil Communal de Kalalé compte 17 conseillers. La Commune a à sa tête un maire élu au sein des conseillers et 6 chefs d'arrondissements. La liste des villages par arrondissement est présentée en annexe 1.

La localité de Kalalé, outre l'administration municipale comprenant les bureaux de la mairie (avec une résidence pour le Maire), dispose de services publics déconcentrés de l'Etat tels que :

- le CARDER à travers le secteur agricole ;
- le Centre Communal, les centres d'arrondissement de santé ainsi que les dispensaires isolés ;
- la Circonscription Scolaire (CS) ;
- le Centre de Promotion Sociale (CPS) ;
- la Coordination de l'Alphabétisation ;
- le service des Impôts et du Recouvrement des assiettes ;
- la Recette – Perception ;
- la Brigade territoriale de Gendarmerie.
- etc.

La sécurité de la population et la libre circulation des personnes et des biens sont assurées par une brigade de gendarmerie. Cependant la criminalité est en train de prendre des proportions inquiétantes. Les coupures de routes se multiplient de jour en jour. Il arrive donc de constater des vols (à mains armées) des animaux et d'autres objets. La traversée de la Commune par des véhicules défectueux, surchargés et conduits par des chauffeurs sans permis constitue un autre facteur de risque. A cela s'ajoutent d'autres facteurs externes qui sont perçus comme des menaces : la perméabilité de la frontière, la proximité du Nigeria et l'arrivée des migrants.

1.2. SITUATION DEMOGRAPHIQUE

Au recensement de 2002, la population de la Commune de Kalalé est estimée à 100.026 habitants dont 49.649 hommes et 50.377 femmes soit respectivement 49,64% et 50,36%. Elle a une densité moyenne de 27,89 habitants au km² et est répartie dans les six arrondissements comme suit :

Tableau 1 : Répartition de la population par arrondissement et par sexe

Arrondissements	Population		
	Femmes	Hommes	Total
Basso	4 967	4 860	9 827
Bouka	13 928	13 978	27 906
Derassi	5 856	5 774	11 630
Dunkassa	8 727	8 509	17 236
Péonga	5 890	5 953	11 843
Kalalé Centre	11 009	10 575	21 584
Total	50 377	49 649	100 026

Source : PDC kalalé, 2005

Le taux d'accroissement inter censitaire de la population est de 4,72%. Cette population est composée essentiellement des ethnies Boo, Bariba, Peul et Gando. Au recensement de 1992, la structure ethnique et apparentée se présente comme suit : Peulh 68,4% ; Bariba 26,2% ; Dendi 1,5 % ; Yoruba 1,1% ; Fon 0,5% ; Otamari 0,3% ; Adja 0,2% ; Yom et Lokpa 0,1% et les autres 1,7%.

En 1992, la Commune comptait 6.269 ménages avec une taille moyenne de l'ordre de 10 personnes par ménage.

La croissance rapide de la population résulte d'une fécondité encore élevée et d'une mortalité en baisse, mais qui se situe encore à un niveau élevé, surtout pour la tranche infantile. Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 5,5% de la population totale. La jeunesse de la population, gage de son dynamisme, constitue cependant une contrainte au regard des défis importants qu'elle impose en matière de santé, d'éducation, de loisirs et d'emplois.

La Commune connaît des migrations de populations. A la recherche d'emploi, de diplômes et pour des raisons de commerce, les ressortissants de la Commune se déplacent vers d'autres telles que Nikki, Parakou, Kandi et Tchaourou et même vers d'autres pays comme le Nigeria. Il faut signaler les déplacements saisonniers (transhumance) des éleveurs Peuls vers les Communes de Tchaourou et de Ouèssè. Ces migrations, même s'ils ont des avantages tels que l'acquisition de certains biens de luxe, ils provoquent le dépeuplement de la Commune et la baisse de la production agricole.

Par ailleurs, des immigrants (71% hommes) venant des Communes limitrophes (Segbana, Nikki) et d'autres pays comme le Nigeria, le Burkina Faso, le Niger et le Togo arrivent dans la Commune en quête de terres agricoles et pour des raisons de commerce ce qui fait de la Commune une zone d'attraction. Ce phénomène, bien qu'ayant des avantages comme le développement du commerce, est l'une des causes de diverses maladies, de l'insécurité, du vol et une surexploitation des terres cultivables.

Les principaux groupes ethniques de la Commune de Kalalé sont les Boo, les Bariba, les Peuls et les Gando. Même si par le passé des situations de discrimination étaient manifestes, elles tendent de plus en plus à disparaître ce qui favorise une cohésion sociale qu'il est important d'entretenir.

Il faut noter cependant la marginalisation des femmes par les hommes, notamment dans la prise de décisions tant au niveau des ménages qu'à celui du développement de la localité. Par ailleurs, ce sont les terres non fertiles qui sont attribuées aux femmes.

La polygamie est un phénomène ancien qui caractérise la nuptialité de la population. Elle varie selon l'âge et résulte d'un certain nombre de normes socioculturelles. Aujourd'hui, le phénomène est en régression, mais perdure dans certaines localités selon la survivance des valeurs endogènes.

L'âge moyen au premier mariage est de 26,4 ans pour les hommes contre 19,9 ans pour les femmes. En général, les femmes prennent pour maris des hommes plus âgés. En moyenne, l'écart d'âge est de quatre ans et varie en fonction de l'appartenance ethnique, de la religion et du niveau d'instruction.

Ces tendances démographiques ont des répercussions sur le système socio-sanitaire, économique et culturel des régions méridionales du Bénin. Elles impliquent des actions, des ressources, des infrastructures et des orientations politiques soutenues.

Sur le plan migratoire, les chefs-lieux de commune se caractérisent par l'augmentation des agglomérations, due à un exode rural qui ne semble pas prêt à ralentir, en raison des conditions de vie très difficiles dans les campagnes, de plus en plus insupportables pour les jeunes générations.

CHAPITRE II : ORGANISATION SOCIALE

L'organisation sociale de la commune de Kalalé s'articule autour de deux légitimités : le pouvoir traditionnel incarné par le Roi de Kalalé et le pouvoir moderne régi par le Maire et le Conseil Communal.

2.1. LE POUVOIR TRADITIONNEL

Dans chaque village il existe un chef de terre, un chef de village et/ou un roi. Il existe des villages où le roi cumule le poste de chef de village. Le chef de terre dirige les cérémonies d'offrandes et d'installation des étrangers. Le roi incarne le pouvoir traditionnel hiérarchisé de l'ethnie Bariba et joue un rôle non négligeable dans la prise de décisions dans le village.

Le pouvoir traditionnel est renforcé par les chefs de collectivités, les chefs de familles et les chefs féticheurs. Il existe également dans les villages des organisations paysannes et associatives telle que : les groupements villageois, les comités de crédit CLCAM, les comités de concertation, les comités de gestion des points d'eau, les associations de développement, les groupes d'animation culturelle et les organisations religieuses.

La politique nationale de valorisation des cultures locales entreprise depuis une quinzaine d'années a favorisé la dynamisation des structures endogènes. Dans ce contexte, la gestion de l'espace est encore traditionnelle. Les villages et le chef lieu de la commune ne disposent ni de plan d'urbanisme ni de schéma directeur d'aménagement.

2.2. LE POUVOIR MODERNE

Le pouvoir politique moderne est incarné par le Maire et le Conseil Communal que renforcent divers types de services :

- le Bureau du Maire,
- le Bureau des Adjointes au Maire,
- le Bureau du Secrétaire Général (SG),
- le Bureau aux Affaires Domaniales (BAD),
- le Bureau aux Affaires Economiques (BAE),
- le Bureau des Affaires Financières (BAF),
- le Bureau aux Affaires Générales (BAG),
- le Bureau Population (BP),

- le Bureau des Archives, de la Documentation et de l'Information (BADI),
- le Bureau des Affaires Sociales (BAS),
- le Secrétariat Administratif (SA) et
- le Bureau de Transmission (BT).

Au niveau politique, il y a, au-dessus de cette organisation le conseil communal composé des différents conseillers élus de la commune. Chaque arrondissement a à sa tête un Chef d'Arrondissement. Mais les bureaux d'arrondissement ne sont pour la plupart pas fonctionnels. Le diagnostic participatif a signalé un niveau intellectuel relativement bon et une maîtrise du travail par les différents responsables des bureaux. Toutefois, le fonctionnement efficace de la Mairie est parfois restreint par le manque de spécialistes (économie, gestion de ressources, cycle de projets), le cumul des responsabilités, la grande mobilité des responsables, les affectations ou la mise à la retraite. Outre les possibilités de recrutement en dehors de la Commune, les différents structures d'appui (MCL, PRODECOM, ADECOI, SNV, etc.) constituent aussi des opportunités pour le renforcement de capacités existantes.

2.3. LA FEMME DANS LA SOCIÉTÉ BAATONU DE KALALÉ

A l'instar de toutes les communes du Bénin, on observe une répartition sociale des activités économiques, liée au statut de la femme. En effet, à l'échelle familiale, les femmes doivent s'occuper des corvées d'eau et du ménage, tâches qui mettent en exergue la division sociale du travail dans la zone d'étude. Pour assumer leurs rôles, elles doivent travailler durement et longtemps, alors qu'elles disposent de très peu de ressources et d'opportunités.

De plus, avec une agriculture de subsistance, le revenu moyen des agriculteurs est si faible face à leurs charges qu'il leur est impossible d'assurer les dépenses de santé et de scolarité de leur progéniture. L'enfant évolue dans un environnement socioculturel et économique qui diminue ses chances d'aller à l'école et de bénéficier des soins de santé. Dès qu'une fille n'arrive pas à poursuivre ses études, elle est reconvertie le plus souvent dans le commerce. De façon générale, les filles qui n'ont jamais fréquenté l'école ou qui l'abandonnent, le font, non pas à cause des difficultés d'assimilation, mais à cause des difficultés économiques des parents.

Le diagnostic participatif a relevé que la participation des femmes à la prise de décision dans les organisations locales est faible à l'exception des comités de gestion des centres de santé et ceux des points d'eau. Dans ces comités, le niveau

de participation des femmes aux réunions est important. On note par ailleurs que tous les membres du Conseil Communal (CC) sont des hommes.

Les facteurs d'influence pour la faible implication des femmes dans la prise de décision sont :

- le poids de la tradition / coutumes (excision, mariages et fiançailles précoces) ;
- les contraintes religieuses ;
- le poids des occupations ménagères et autres activités économiques ;
- le faible niveau d'instruction des femmes (non scolarisation de la fille, méconnaissance de droits) ;
- le complexe d'infériorité (manque de confiance en soi) ;
- le manque de solidarité entre les femmes.

Toutefois, certains facteurs pourraient favoriser la participation des femmes à la prise de décision :

- l'existence des organisations et des groupements de femmes ;
- l'application des critères de discrimination positive pour la composition des commissions (cas de la CCD par exemple) ;
- l'alphabétisation et la scolarisation ;
- les visites d'échanges ;
- la mise en œuvre de la politique nationale de promotion des femmes avec l'appui des partenaires au développement.

Au total, deux éléments essentiels contribuent à apprécier le rôle des femmes dans la société : leur statut d'épouse et de mère et leur rôle dans la production de biens et services par rapport à la gestion de l'économie. Aujourd'hui, en investissant des sphères d'activités qui étaient réservées aux hommes dans la division traditionnelle du travail, elles sont plus impliquées qu'avant, dans la production des biens et des services.

CHAPITRE III : ACTIVITES ECONOMIQUES

Les activités économiques de la commune de Kalalé se fondent notamment sur le secteur primaire et le développement de petites unités de production. Ainsi, l'économie locale est dominée par l'agriculture et l'élevage qui emploient l'essentiel de la population active. Toute fois, une partie non négligeable de la population est occupée par le petit commerce et l'artisanat.

3.1. L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE

L'existence des terres cultivables, des pâturages, des organisations d'agriculteurs et d'éleveurs et des structures d'encadrement et de financement (Centre d'Action Régional pour le Développement Rural (CARDER), projets, ONG, CLCAM, etc.) est à la base d'une diversité de spéculations (igname, coton, maïs, sorgho, arachide, manioc, niébé, riz) et d'un important cheptel (bovin, ovin, caprin, porcin, volaille). Si la Forêt classée des Trois Rivières est un atout d'un point de vue environnemental, son caractère protégé fait d'elle une contrainte pour les producteurs à la recherche de terres cultivables et de pâturage. Malgré l'existence des points d'eau, l'abreuvement du bétail pose des problèmes surtout pendant la saison sèche. Que ça soit pour l'eau ou le pâturage, la transhumance vers les Communes de Tchaourou, Ouessè, Pèrèrè, Parakou et N'Dali est une opportunité qui est saisie par les éleveurs.

L'introduction progressive des techniques modernes (par ex. fumure organique, culture attelée, soins vétérinaires) et la résistance de la race locale Borgou aux maladies n'ont pas permis d'améliorer significativement le rendement végétal qui demeure faible et le taux de mortalité animale encore élevé. Les pratiques agropastorales contribuent aussi à la déforestation, à l'appauvrissement des sols et à la mauvaise gestion du pâturage, ce qui pose un problème de durabilité écologique. Aussi, l'inexistence ou la mauvaise délimitation de couloirs de passage favorise-t-elle la divagation des animaux, source de conflits réguliers entre agriculteurs et éleveurs.

Outre des contraintes techniques (association coton – cultures vivrières, mauvaise manipulation des produits phytosanitaires, mauvaise conservation des produits agricoles, présence mouche tsé-tsé, contamination par le bétail non vacciné, etc.), le secteur agricole est caractérisé par l'inorganisation des filières autres que celle du coton et une mauvaise gestion et structuration des Organisations des Producteurs (OP). Malgré l'existence de 04 marchés à bétail (Basso, Dérassi, Dunkassa, Péonga), les produits d'élevage ont des difficultés pour être vendus au comptant et à proximité. Si le secteur agropastoral constitue la principale source de richesses pour les populations de la Commune, sa

rentabilité financière est tout de même incertaine dans la mesure où les coûts d'intrants agricoles et d'élevage sont élevés et les mécanismes de fixation des prix pour les produits agropastoraux sont peu contrôlés par les OP.

Les besoins exprimés lors du diagnostic s'articulent autour d'un renforcement de capacités des OP (gestion fertilité des sols, reboisement, production de fourrage, conservation et transformation des produits agricoles, gestion des OP, organisation et diversification des filières), d'un encadrement plus performant (Agent Polyvalent de Vulgarisation (APV), couverture sanitaire), d'un meilleur aménagement et gestion des terroirs (délimitation de terres de cultures et de pâturage, construction des points d'eau) et des infrastructures marchandes (magasin, marché, boucherie, abattoir).

L'agriculture est de type extensif sur brûlis caractérisée par de faibles rendements de culture et une faible utilisation des techniques modernes de production. Les outils utilisés sont encore rudimentaires avec une faible utilisation de la culture attelée. Les cultures rencontrées sont les céréales, les racines et tubercules, les légumineuses et les légumes.

Il ressort de l'analyse de ces groupes de spéculations de la commune de Kalalé que les racines et tubercules occupent la première place en matière de développement de l'économie locale.

3.2. LA PECHE

Les contraintes relatives au facteur d'eau (rareté, tarissement précoce, mauvais entretien points d'eau, pollution), couplées aux moyens de production et de conservation rudimentaires voir archaïques font de la pêche un secteur à faible rendement. Il est en outre menacé par l'inondation du marché par des poissons congelés et la surexploitation des retenus d'eau par des pêcheurs étrangers. Selon le diagnostic participatif, le poids économique de la pisciculture est limité en termes de génération de revenus et d'emplois dans la Commune de Kalalé.

Les besoins exprimés concernent la construction, l'aménagement et l'alevinage des points d'eau et l'appui technique et financier (CLCAM, CVEC, Association des Services Financiers (ASF)) aux acteurs/trices de la filière pêche.

3.3. LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

La Commune dispose d'une quantité importante de terres et de pâturages qui sont exploités par des agriculteurs/trices et les éleveurs. Au plan environnemental, on observe cependant une tendance à l'appauvrissement et à l'érosion des sols, ainsi que la disparition de certaines essences et espèces

végétales. La déforestation se fait non seulement dans les espaces cultivées, mais aussi dans l'importante Forêt Classée de Trois Rivières (ressource forestière intercommunale partagée avec Segbana, Gogounou et Bembèrèkè), où les processus de destruction de la flore et de la disparition de la faune sont assez avancés. Dans les 4 arrondissements riverains (Basso, Dunkassa, Kalalé, Péonga) et dans les autres Communes riveraines, des initiatives locales sont appuyées par le projet PGFTR/APIC pour une meilleure gestion forestière communautaire.

Par ailleurs, les populations s'activent à rentabiliser des plantations avec des arbres tels que l'anacardier et le teck, tandis que les femmes se consacrent à la cueillette de karité et de néré. Que ça soit en cours d'eau naturelles (tarissable) ou en retenues d'eau, la Commune est peu dotée en ressources halieutiques, dont la qualité laisse à désirer à cause de l'ensablement et de la pollution.

La Commune dispose de nombreuses carrières de sable, de gravier, de latérite et de quelques mines d'argile, d'or et de nickel (arrondissement de Dunkassa). L'exploitation des sites, généralement peu organisée et peu contrôlée, constitue une source de revenus pour les populations, bien qu'elle soit à la base de la dégradation des sols et de l'érosion.

3.4. TRANSFORMATION ET ARTISANAT

Dans les secteurs de la transformation et de l'artisanat, les matières premières (produits agricoles, produits de la cueillette, etc.) sont travaillées à l'aide des moyens rudimentaires, tels que les 804 moulins recensés par le diagnostic. Les hommes et les femmes (en nombre plus important), organisés en groupements ou non, vendent les produits transformés en grande partie sur les 21 marchés locaux que compte la Commune. Sans compter les nombreuses femmes qui animent les marchés, l'inventaire des groupes socioprofessionnels a relevé entre autres la présence de 60 bouchers, de 75 cabarets de boissons locales, de 63 forgerons et de 45 ateliers de menuiserie dans la Commune (cf. annexe 2).

Les produits locaux sont souvent peu compétitifs vis-à-vis des produits importés. Cela s'explique par l'utilisation des matériels archaïques, la cherté et l'accès difficile aux matières premières et au crédit, le faible niveau de qualification technique des acteurs/trices, l'inefficacité des groupements et le bradage / mévente des produits. Malgré l'existence des structures de micro finances (01 CVEC, 03 ASF, 03 CLCAM) et d'appui technique (PROMIC, CARDER, CPS, centres de formation à Parakou, Nikki, Boko, Ina, Bembèrèké), la question de la pérennisation des acquis reste posée.

Les besoins exprimés se situent au niveau du renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs/trices, de l'acquisition des matériels modernes de travail, de la construction des équipements (ateliers, centres de formation, magasins) et d'un plus grand accès aux micro crédits, surtout pour les femmes, à travers par exemple la création d'un fonds de garantie et des groupements solidaires de cautionnement.

3.5. LE COMMERCE

Le potentiel du commerce est lié à l'abondance de produits agropastoraux (cultures vivrières, bétail) commercialisables d'une part et d'autre part à l'existence de 21 marchés locaux, de 422 hangars (dont 93% en matériaux précaires) et plus de 100 boutiques et autres magasins. En outre, le diagnostic participatif a relevé l'existence d'autres équipements et activités marchands tels que 27 salons de coiffure, 145 machines à coudre, 19 maçons, 20 soudeurs, 3 vulcanisateurs, 2 garages auto, 52 garages moto et 11 entrepreneurs.

Malgré ce tissu économique de petites et moyennes entreprises, les faibles capacités techniques, organisationnelles et d'investissement ainsi que l'accès difficile au crédit contribuent à la détérioration des termes d'échanges commerciaux des produits locaux par rapport aux produits de l'étranger. Sur les marchés d'écoulement à l'intérieur du pays (Malanville, Parakou, Bohicon, Cotonou) comme à l'extérieur (Nigeria), la compétitivité des produits locaux est réduite par l'importance des frais de transport causée entre autres par le mauvais état des pistes de desserte rurale de la Commune.

Parmi les besoins essentiels exprimés, il y a l'augmentation des infrastructures marchandes, le désenclavement, la facilitation de l'accès au crédit et le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des commerçant(e)s. Les opportunités identifiées se trouvent au niveau des CLCAM, des structures d'appui gouvernementales (APIP, AGEFIB, autres fonds) et d'autres structures d'appui au développement (PROMIC, PDRT, ADECOI).

La Commune de Kalalé fait des efforts de mobilisation des sources de financement endogènes et exogènes. Malgré l'existence de plusieurs bases imposables (exemples : parcs auto, véhicules en transit, taxi moto, foncier, carrières, spectacles/manifestations, produits commercialisables, essences forestières), le diagnostic participatif a estimé que le taux de recouvrement des recettes fiscales et non fiscales est généralement faible (cf. annexe 7). Les facteurs explicatifs se trouvent au niveau de la Mairie (mauvaise exploitation et suivi) et au niveau des populations (méconnaissance, incivisme fiscale).

Par ailleurs, la contrepartie des populations pour la réalisation des infrastructures, ainsi que la contribution de l'UCPC et des opérateurs économiques au financement du développement local est jugée appréciable. En revanche, la contribution de l'importante diaspora est faible. Au titre des sources de financement exogènes, il y a les subventions de l'Etat (exemple : substitution à la taxe civique) et les investissements dans le cadre de la mise en œuvre des activités des projets et ONG. Pour l'instant, la contribution de la coopération décentralisée au financement du développement local est nulle.

Pour ce qui est de l'équilibre du budget communal, son évolution au cours de la période 1998 – 2002 est présentée dans le tableau suivant :

Tableau II : Equilibre financier de la Commune de Kalalé, 1998 – 2002

Année	Prévu / Réalisé	Budget section fonctionnement			Budget section investissement			
		Recettes (1)	Dépenses (2)	Epargne brute A = (1)-(2)	Recettes (3)	Capacité d'investissement : B = A+ (3)	Dépenses (4)	Capacité de financement C = B-4
1998	Prévu	19 000 000	19 000 000	0	1 000 000	362 682	0	362 682
	Réalisé	19 355 700	18 993 018	362 682	0			
1999	Prévu	24 150 000	24 150 000	0	1 000 000	-210 898	0	-210 898
	Réalisé	20 235 251	20 446 149	-210 898	0			
2000	Prévu	23 282 000	23 282 000	0	1 000 000	562 085	560 000	2 085
	Réalisé	20 494 386	20 492 301	2 085	560 000			
2001	Prévu	55 031 256	38 831 256	0	16 700 000	35 421 767	16 700 000	18 721 767
	Réalisé	53 760 910	35 039 143	18 727 767	16 700 000			
2002	Prévu	43 875 746	36 554 196	0	8 069 300	22 541 317	8 069 300	14 472 017
	Réalisé	54 801 609	40 329 592	14 472 017	8 069 300			
Total	Prévu	165 339 002	141 817 452	0	27 769 300	58 676 953	25 329 300	33 347 653
	Réalisé	168 647 856	135 300 203	33 353 653	25 329 300			

Source : PDC Kalalé, 2005

L'analyse du tableau montre une augmentation progressive des recettes et dépenses dans la section fonctionnement. Le niveau de recettes et de dépenses dans la section investissement est beaucoup moins important. C'est seulement en 2001 et 2002 que la Commune a pu réaliser une timide capacité de financement après les dépenses obligatoires d'investissement.

Il faut noter qu'en plus des recettes fiscales, l'Etat et d'autres structures locales (ONG, UCPC) contribuent à la réalisation des actions de développement. L'indisponibilité des statistiques notamment celles relatives aux investissements des ONG, ne permettent pas d'apprécier la valeur réelle de leur contribution. Toutefois, le tableau ci-dessous donne quelques informations pour l'Etat et l'UCPC de 2000 à 2003.

Tableau III : Contribution de l'Etat et de l'UCPC au développement de la Commune de Kalalé (2000-2003) : FCFA

Structures	2000	2001	2002	2003	Total
UCPC	1 630 000	-	2 700 000	3 049 520	7 379 520
Etat	12 141 092	48 038 490	16 560 326	23 334 555	100 074 463
Total	13 771 092	48 038 490	19 260 326	26 384 075	107 453 983

Source : PDC Kalalé, 2005

3.6. TRANSPORT, COMMUNICATION ET ENERGIE

Les infrastructures et services qui permettent les échanges des personnes, des biens et des informations sont passés en revue.

La longueur totale de principaux tronçons des pistes et routes de desserte rurale est 1.030km, mais la plupart de pistes est en mauvais état (impraticabilité en saison de pluie). Le problème d'enclavement est aggravé par l'absence de téléphonie rurale et la mauvaise couverture par les médias d'Etat (télévision surtout). Toutefois, le bureau de poste, les 15 transporteurs, les crieurs publics et les radios communautaires de Nikki, Bembèrèkè et Segbana contribuent à la circulation des informations, des personnes et de biens.

Pour ce qui est de l'énergie, malgré la présence d'une station SONACOP, 8 cuves à pétrole et l'importation des produits pétroliers (frelatés) du Nigeria, les produits pétroliers de qualité se font rares et leur prix est considéré comme élevé et instable. Le bois de chauffe demeure la principale source d'énergie domestique, outre les lampions traditionnels et les lampes à huile.

Parmi les besoins exprimés, la réalisation des pistes de desserte rurale, l'installation de la téléphonie rurale et la bonne couverture par les médias d'Etat occupent une place importante. L'introduction des foyers améliorés, l'installation des cuves à pétrole et la poursuite de la (pré)électrification font aussi parti des priorités des populations.

CHAPITRE IV : SECTEURS SOCIAUX

La santé et l'éducation constituent les principaux secteurs sociaux qui bénéficient d'une attention particulière des différents acteurs dans la commune de Kalalé.

4.1. LA SANTE

L'existence et le fonctionnement des centres de santé (1 Centre Communal de Santé, 05 complexes au chefs lieu d'arrondissements, 06 dispensaires isolés et 02 UVS), des COGEA, d'un Centre de Promotion Sociale (CPS) et de la pharmacopée traditionnelle, n'empêche pas pour autant la persistance voir la recrudescence des problèmes de santé fondamentaux et des comportements à risque (taux de mortalité élevé, accouchement à domicile, pratique de l'excision, malnutrition, intoxication alimentaire, anémies infantiles). Les maladies les plus importantes sont le paludisme, la fièvre typhoïde, les maladies diarrhéiques, la méningite et les infections respiratoires.

Cette situation s'explique en partie par l'éloignement et l'équipement insuffisant en matériels des centres de santé (CS), l'exercice du métier d'agent de santé par des personnes non qualifiées et non autorisées, la cherté des produits pharmaceutiques, la vente illicite et la mauvaise qualité des médicaments et les difficultés d'évacuation des malades. Tous les centres ne disposent pas non plus d'équipements d'hygiène fonctionnels tels que des latrines, des systèmes de lavage des mains, des points d'eau modernes et d'incinérateurs. D'autre part, l'ignorance et la mauvaise volonté des populations (pesanteurs socioculturelles) contribuent au faible taux d'utilisation des services des CS (34%), la faible couverture en vaccination infantile (19%) et à la persévérance du phénomène de l'automédication. Enfin, des épidémies venant du Nigeria et l'importation incontrôlée et non autorisée des produits pharmaceutiques menacent davantage la situation sanitaire. Toutefois, l'existence de l'hôpital de zone à Nikki, l'organisation des campagnes de sensibilisation et de vaccination (polio, méningite, rougeole, VIH/SIDA, onchocercose, lèpre) et la présence des structures d'appui (PADEAR) contribuent un tant soit peu au soulagement des populations au plan sanitaire.

Les besoins exprimés mettent l'accent sur une couverture sanitaire plus étoffée (construction et équipement de centres, accessibilité des médicaments de qualité) fournissant des services d'une meilleure qualité par un personnel suffisant en nombre.

4.2. L'EDUCATION

La situation scolaire de la Commune de Kalalé est résumée dans le tableau 2 ci-après.

Tableau IV : Synthèse de la situation scolaire de la Commune de Kalalé

Nombre d'établissements	Effectif	Equipements et personnel	Ratio
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ecole Maternelle (EM) : 3 ▪ Ecole Publique Primaire (EPP) : 53 ▪ Collège d'Enseignement Général (CEG) : 3 	<ul style="list-style-type: none"> - filles : 3629 (41%) - garçons : 5172 (59%) - total : 8801 (100%) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ groupes pédagogiques : 218 ▪ salles de classe : 28 ▪ modules : 82 dont 41% en matériaux précaires ▪ mobiliers : 4103 ▪ cantines : 19 ▪ <u>Personnel enseignant</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ permanent : 65 ○ contractuel : 54 ○ communautaire : 102 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 livre / 4 élèves ▪ 40 élèves / personnel enseignant (tout confondu)

Source : PDC Kalalé, 2005

Malgré les efforts combinés de l'Etat (réalisation et subvention d'établissements scolaires), des communautés et parents d'élèves (recrutement d'enseignants et de vacataires, construction de salles de classes, financement de mobilier et de fourniture) et des structures d'appui (PROBASE, CARE, CCPSF), la qualité et l'efficacité de prestations de services fournis dans le secteur de l'éducation laisse à désirer. La pénurie d'enseignants qualifiés, le gel de recrutement par le gouvernement, les mauvaises conditions de travail (défaut des mobiliers et des matériels didactiques, précarité modules de classes), la réticence des parents à prévoir les dépenses scolaires et l'éloignement des écoles par rapport aux campements conduit en effet à un faible taux de scolarisation et d'alphabétisation en passant par la déperdition scolaire et la déscolarisation des filles surtout.

Les besoins suivants ont été exprimés : la mise en place et l'équipement des infrastructures d'éducation et d'alphabétisation, le recrutement et la formation du personnel enseignant et la sensibilisation auprès des parents d'élèves.

4.3. EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT

La couverture en eau potable est assurée par les ouvrages suivants : 152 puits à grand diamètre (84% fonctionnels), 72 forages équipés de pompe (72% fonctionnel) et un système d'adduction d'eau villageoise (AEV) fonctionnel. Malgré la présence de ces ouvrages, des structures d'appui (BEB / PADEAR) et la disponibilité des populations à participer à leur financement et gestion, force est de constater que l'accès de tous à l'eau potable demeure un rêve. Non seulement, le nombre

d'ouvrages ne suffit pas, mais aussi ils ne sont pas tous fonctionnels, ce qui est dû parfois au mauvais fonctionnement des comités de gestion.

Malgré la présence de 15 latrines publiques (73% fonctionnel), 113 puits, 2.630m de canalisations et un agent d'hygiène, la situation communale en matière d'hygiène et d'assainissement (cf. annexe 5) est loin d'être idéale. En effet, l'eau et l'environnement sont pollués par la défécation à l'air libre, la mauvaise gestion des ordures ménagères et des eaux de douches ou encore les déchets des animaux.

Les besoins exprimés par les populations focalisent sur la construction et l'entretien des puits modernes, des pompes, des latrines et la mise en place de systèmes AEV avec une forte implication des populations bien organisées et (in)formées.

4.4. TRANSPORT, COMMUNICATION ET ENERGIE

Les infrastructures et services qui permettent les échanges des personnes, des biens et des informations sont passés en revue. La longueur totale de principaux tronçons des pistes et routes de desserte rurale est 1.030km, mais la plupart de pistes est en mauvais état (impraticabilité en saison de pluie). Le problème d'enclavement est aggravé par l'absence de téléphonie rurale et la mauvaise couverture par les médias d'Etat (télévision surtout). Toutefois, le bureau de poste, les 15 transporteurs, les crieurs publics et les radios communautaires de Nikki, Bembèrèkè et Segbana contribuent à la circulation des informations, des personnes et de biens.

Pour ce qui est de l'énergie, malgré la présence d'une station SONACOP, 8 cuves à pétrole et l'importation des produits pétroliers (frelatés) du Nigeria, les produits pétroliers de qualité se font rares et leur prix est considéré comme élevé et instable. Le bois de chauffe demeure la principale source d'énergie domestique, outre les lampions traditionnels et les lampes à huile.

Parmi les besoins exprimés, la réalisation des pistes de desserte rurale, l'installation de la téléphonie rurale et la bonne couverture par les médias d'Etat occupent une place importante. L'introduction des foyers améliorés, l'installation des cuves à pétrole et la poursuite de la (pré)électrification font aussi parti des priorités des populations.

4.5. TOURISME, CULTURE, LOISIRS ET SECURITE

Les conditions permettant l'expression paisible des valeurs de la Commune et de ses populations sont présentées. La musique moderne gagne de plus en plus du terrain dans la Commune entre autres à travers les quelques centres de jeunes et de loisirs. Dès lors, certaines danses traditionnelles et valeurs morales seraient en voie de disparition. Les quelques sites touristiques existants (rivière gorgée de crocodiles à Bessassi, source d'eau intarissable à Péonga) ne sont ni aménagés ni protégés. Il

existe une auberge au chef lieu de la Commune gérée par l'UCPC. La Forêt Classée des Trois Rivières est assez importante en termes de superficie, mais ne l'est malheureusement plus en termes de faune et flore.

CHAPITRE V : PRINCIPALES FILIERES PORTEUSES

La notion de filières porteuses se rapporte à la promotion de l'économie locale. Ainsi, promouvoir l'économie locale, c'est mettre en valeur les potentialités économiques locales (ressources naturelles, terres, forêts, carrières, cours d'eau, productions agricoles, industrielles et commerciales, etc.) en valorisant les savoir-faire endogènes pour générer de l'emploi et des revenus aux individus puis de la fiscalité pour la commune. Tandis que la filière est un regroupement cohérent et opérationnel d'individus ou groupes qui ont comme point commun l'ajout de la valeur ajoutée à un produit ou à un groupe de produits.

Les filières porteuses sont identifiées en fonction d'un certain nombre de critères que l'on peut regrouper en deux (02) grandes catégories : les critères liés à la rentabilité économique et financière de la filière et la création d'emplois.

Dans la commune de Kalalé, la situation des filières se présente comme suit :

Tableau n°V : Les filières les plus porteuses de développement de la commune de Kalalé

Filières	Raisons évoquées
Coton	Plus de revenus - Mobilise plus de personnes - climat favorable
Arachide	Elle donne des beignets - huile
Mais	Consommation sous plusieurs formes (pâte, bouillie, akassa, boissons locales, etc.)
Karité	Consommation sous plusieurs formes (beurre, savon, etc.) - Il procure de l'argent
Elevage	Beaucoup de revenu à travers la viande, le lait, la peau, etc.

L'identification de la filière porteuse doit permettre de régler la nécessaire équation du QGRP : une quantité suffisante pour couvrir le marché (Q), un produit d'une qualité acceptable (Q), régulièrement disponible (R) et à un prix accessible et concurrentiel (P).

Tableau n°VI : La filière porteuse de base retenue par les acteurs

Filière levier	Raisons évoquées	Risques probables
Coton	Plus de ressources Mobilise plus de personnes Existence d'usines de transformation	Fixation des prix par Kg approvisionnement en intrants Non payement des fonds

La valorisation des filières porteuses passe par l'identification de mesures, outils et approches nécessaires à leur valorisation en vue de créer un cadre plus favorable à cet exercice.

Tableau n°VII : Les ressources et instruments de promotion de l'économie locale identifiés par les acteurs

Ressources et instruments	Rôles de la commune dans la promotion de l'économie locale
La terre, le climat favorable, le relief et le sol, les ressources humaines (beaucoup de bras valides), les services bancaires (CLCAM, ASF), les services déconcentrés de l'Etat, les organisations paysannes, le développement de la culture attelée, la diversité des cultures agricoles, l'existence de la forêt des 3 rivières qui sert de pâturage, l'existence de la race bovine, existence des femmes transformatrices de produits laitiers	Informier, coordonner, connaître les entreprises, Orientation et planification, définir le profil économique, Appui conseil, formation création d'emplois, insertion et formation professionnelle, facilitation, mobilisation de ressources, réalisation des infrastructures (écoles, pistes et ouvrages d'art), assurer la police administrative (tranquillité publique des personnes et des biens, officier l'état civil (signer les actes de naissance), coordonner le budget, convoquer les sessions ordinaires et extraordinaires du Conseil communal, etc.

CHAPITRE VI. CONTRAINTES ET ATOUTS

6.1. CONTRAINTES ET FAIBLESSES

La commune de Kalalé reste confrontée à de nombreuses difficultés qui ont pour noms : absence de ressources humaines adéquates capables de décrypter en actions concrètes, les plans d'action élaborés et pour orienter la municipalité vers des stratégies pertinentes de développement. Les goulots d'étranglement portent également sur l'insuffisance de délégation des pouvoirs des services déconcentrés de l'Etat.

De même, la majorité de ces filières concernent les cultures vivrières et pérennes qui sont favorisées par le climat et la disponibilité des terres et de la main d'oeuvre. Les contraintes au développement de la filière des cultures vivrières se résument à leur mal organisation et au manque de débouchés. La filière des cultures pérennes est surtout menacée par les feux de brousse incontrôlés et la divagation des animaux. Si l'anacarde est planté et entretenu, le karité ne bénéficie d'aucun soin et on assiste à la disparition progressive de cette espèce.

Pour ce qui est de la filière des carrières de la commune, un état des lieux exhaustif des carrières n'est pas encore fait pour identifier leur potentiel et leur qualité. Le développement de cette filière doit commencer par une telle action.

6.2. OPPORTUNITES ET FORCES

Les atouts de la commune de Kalalé reposent sur la diversité des partenaires intervenant dans cette localité. Ces partenaires composés d'ONG nationales et internationales, de confessions religieuses et de structures déconcentrées de l'Etat animent la vie socio-économique. Au titre desdits partenaires, on peut citer :

- ***Les services déconcentrés*** : Les services déconcentrés présents dans la Commune de Kalalé sont les relais des directions départementales des services sectoriels nationaux.
- ***Projets et ONG*** : En plus des services déconcentrés, la Commune de Kalalé peut aussi compter sur une multitude d'intervenants dans les divers domaines du développement local.

Tableau VIII: Inventaire des intervenants dans la Commune de Kalalé

Nom de la structure	Domaines	Activités
DEDRAS / PADSE	Agroforesterie	Appui aux producteurs pour la réalisation et l'entretien des pépinières et plantations d'anacardier
PADEB	Elevage	Construction de boucherie et des aires d'abattage
PDRT	Agriculture	Promotion de la production, la transformation et la commercialisation des racines et tubercules
PROMIC	Agriculture, micro finance	Installation et appui aux ASF, appui aux groupements de transformation des produits agricoles
APIC / PGFTR	GRN	Mise en place des comités villageois pour l'aménagement et la gestion de la Forêt Classée des Trois Rivières
DHD	Apiculture	Appui financier aux apiculteurs
BEB / PADEAR	Hydraulique, hygiène et assainissement	Réalisation des points d'eau, assainissement, Information Education Communication (IEC)
PSS	Santé socio-communautaire	Appui technique et institutionnel
CRS	Sécurité alimentaire	Cantines scolaires
Projet Equipe	Education	Promotion de la scolarisation des filles
APEM / PROBASE	Education	Appui – conseils et formation des APE et CSP
APEM / RSCN	Appui à la société civile	Equipement et appui aux organisations intermédiaires et initiatives de base, lutte contre l'excision, IEC
CMO	Infrastructures routières	Réalisation et réhabilitation des pistes
ADECOI	Développement local	Planification participative, financement, maîtrise d'ouvrage des équipements, initiatives communautaires, communication
PRODECOM	Développement local	Programmation participative, finances locales, communication, administration
SNV	Gouvernance locale, GRN, développement du secteur privé	Facilitation et conseils pour le renforcement des capacités des acteurs locaux

Source : PDC Kalalé, 2005

- **les Organisations de la société civile:** Les populations ont créé des organisations locales, dont les plus importantes d'un point de vue envergure et fonctionnalité sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau IX : Organisations de la société civile de la Commune de Kalalé

N°	Nom de la structure	Activités
1	UCPC	appui, formation et défense des intérêts des producteurs de coton surtout
2	UCGF	organisation faîtière des agricultrices actives dans le maraîchage, la transformation, la riziculture, etc.
3	Groupement des Eleveurs	organisation, concertation et défense d'intérêt des éleveurs
4	COGEC	appui organisationnel au personnel sanitaire, sensibilisation, gestion des médicaments essentiels
5	Comités de gestion des points d'eau	entretien des infrastructures, IEC
6	CAPE	contribution à la promotion de l'éducation
7	ADESCKA	promotion du développement local harmonieux

Source : PDC Kalalé, 2005

Les atouts de la commune de Kalalé résident également dans sa proximité avec le Nigeria, en tant que zone de forte production agricole (végétale et animale) avec la possibilité de desservir les marchés intérieurs et extérieurs (Cotonou, Malanville, Niger, Burkina Faso, Togo, Nigeria, etc.).

Il s'agit là d'opportunités immenses de commerce et d'échanges divers avec tous ces pays frontaliers.

CHAPITRE VII : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La vision de développement de la commune de Kalalé est : « Kalalé est, en 2018, une commune d'attraction, unie, bien gouvernée où le bien-être social, l'éducation et la santé sont garantis pour tous avec une économie prospère et compétitive ». Cette vision repose sur des enjeux de développement formulés selon les domaines économique, environnemental, socioculturel et politico-administratif.

Tableau X : Les enjeux majeurs de développement de la Commune de Kalalé

Domaines	Enjeux majeurs
Economique	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître et diversifier les ressources économiques - Garantir une distribution équitable des richesses - Atteindre l'autosuffisance alimentaire - Disposer des moyens adéquats pour la communication - Assurer les besoins de la population en énergie
Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer de façon durable les ressources naturelles - Améliorer le cadre de vie des populations par un environnement sain
Socioculturel	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la santé pour tous - Garantir une bonne éducation pour tous - Valoriser nos cultures
Politico administratif	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre l'administration performante et compétitive - Encourager la coopération intercommunale

Source : PDC Kalalé, 2005

Sur la base de la vision de développement de la Commune et suite à une série de priorisations, six (6) stratégies ont été retenues et sont libellées comme ci-dessous :

- Valoriser les terres cultivables avec l'aide des partenaires au développement pour conquérir les marchés d'écoulement des produits ;
- Gérer rationnellement les ressources naturelles par les OP avec l'aide des structures d'appui, des partenaires au développement et les ONG ;
- Promouvoir l'écoulement des produits commercialisables par les OP renforcées, tout en agissant sur le mécanisme de fixation de prix et les moyens de communication ;
- Valoriser les services des centres de santé et profiter de l'existence de l'hôpital de zone pour réduire le fort taux de mortalité ;
- Profiter des structures d'appui et des subventions de l'Etat pour promouvoir l'éducation ;
- Rendre performante et compétitive l'administration locale avec le concours des structures d'appui pour la bonne gouvernance des affaires locales.

Ces stratégies qui prennent en compte les points clés de la vision de la Commune ont été traduites en actions concrètes et cohérentes dans tous les domaines à travers une logique de développement.

CONCLUSION

La présente monographie est fondée sur la nécessité pour la commune de Kalalé de connaître son rôle dans la promotion de l'économie, d'identifier les filières porteuses et les opportunités de leur valorisation et d'appréhender les outils, les mesures et les approches nécessaires à la promotion de l'économie locale.

De nombreux goulots d'étranglement doivent être levés. Ces goulots portent sur l'insuffisance de délégation des pouvoirs des services déconcentrés de l'Etat vers la commune et l'absence de cadres compétents pour orienter la municipalité vers des stratégies pertinentes de développement.

Aujourd'hui, la promotion de l'économie locale constitue l'un des principaux créneaux porteurs de richesses et d'emplois à travers la valorisation des potentialités locales. Sur cette base, il importe de

- Recruter des techniciens pour appuyer la mairie dans la mise en oeuvre du PDC et la documentation des statistiques communales ;
- Sensibiliser les acteurs étatiques en vue d'une meilleure délégation des pouvoirs des services déconcentrés vers les communes.

BIBLIOGRAPHIE

- A.C.P/C.E: « La crise urbaine », *Le courrier* n° 131, Janvier-Février 1992, pages 49 à 77.
- Banque Mondiale : Rapport annuel 1993, Washington DC, 1993, 278 pages.
- Banque Mondiale : Rapport sur le développement dans le monde : La pauvreté, Washington DC, 1990.
- BOISMENU (I.)
(Sous la
coordination de) : Développement urbain participatif au Bénin : une étude pour agir, GRET/Ministère de la Coopération, Saint Etienne, 1997, 224 pages.
- C.R.I.D: Un monde solidaire : comprendre pour agir, Syros, Paris, 1996, 207 pages.
- CTA L'évaluation au cœur du renforcement organisationnel : expériences d'organisations de recherche et développement du monde entier, 2004
- DAT/MEHU Document de Stratégie Opérationnelle. Mise en oeuvre de la Déclaration de politique nationale d'Aménagement du Territoire du Bénin. Version provisoire, Août 2005
- ENDA-TM et PNUD: Les initiatives locales de développement en milieu urbain ouest africain : Rapport des études de cas réalisées dans le cadre du programme ILMU/LIFE, Dakar, 1996, 420 pages.
- GALBRAITH (J. K.) : Anatomie du pouvoir, Seuil, Paris, 1985, 186 pages.
- GENY (P.),
WAECHTER (P.) et
YATCHINOVSKY
(A.) (Sous la
direction de): Environnement et développement rural: guide de la gestion des ressources naturelles, Frison-Roche, Paris, 1992, 418 pages.
- GERAM Conseil Perceptions locales sur le profil DHD, les opérations et mécanismes de développement et les initiatives communautaires. Rapport Zone Centre Atacora, Annexe, novembre 2002
- HENRY (P. M.) : Pauvreté, progrès et développement, L'harmattan/ UNESCO, Paris, 1990, 330 pages.
- LALEYE Mouftaou Les Enjeux Economiques de la Décentralisation au Bénin (CAPE), Déc. 2002
- Ministère des Finances Livre blanc sur la fiscalité, avril 1998
- Ministère des Le guide à l'usage du receveur percepteur comptable de la

Finances	Commune, janvier 2003
Mission de Décentralisation	Décrets d'application des lois de la Décentralisation, Oct. 2005
Mission de Décentralisation	Le Guide du Maire, Octobre 2005
Kalalé	Plan de Développement Communal, 2005.
PADSA II Bénin	Analyse des Filières. Deux composantes,
P.G.U :	La lutte contre la pauvreté à Dakar: Vers la définition d'une politique municipale, Série Documents de Politique, Accra, 1995, 157 pages.
P.N.U.D :	Rapport sur le développement humain au Bénin 1998, Cotonou, 1998, 247 pages.
SONGHAI (Centre)	L'Aigle de Songhaï n°48 : Filière Anacarde : L'engagement de Songhaï
SONGHAI (Centre)	L'Aigle de Songhaï n°42-43 :L'Agroalimentaire : l'épine dorsale du développement des filières